

**Textes
du Conseil presbytéral
1990-1993**

Le Code de Droit canonique (n° 495,1)
présente ainsi le Conseil presbytéral :

« Dans chaque diocèse
sera constitué le conseil presbytéral,
c'est-à-dire la réunion des prêtres
représentant le Presbyterium
qui soit comme le sénat de l'Évêque,
et à qui il revient de l'aider selon le droit
dans le gouvernement du diocèse,
dans le but de promouvoir
le plus efficacement possible
le bien pastoral
de la portion du peuple de Dieu
confiée à l'Évêque ».

Présentation

Mgr Guillon

Le Conseil presbytéral a terminé, en décembre 1993, son mandat de quatre ans. Au cours de ces quatre années, il a travaillé plusieurs dossiers qui ont eu un bon écho auprès des prêtres du diocèse. Ils restent des documents de travail, très utiles pour la réflexion et l'action pastorale.

Voici la liste de ces documents par ordre chronologique :

- Préambule
- Diaconat
- Propositions pour la Pastorale des jeunes
- Les "25-40 ans"
- Une exigence essentielle : la coresponsabilité
- Paroisse sans prêtre résidant et pastorale de secteur
- Vie et ministère des prêtres : propositions et suggestions concrètes.

Ces textes ont paru dans différents numéros de *Quimper et Léon*. Nous avons décidé de les regrouper en un même fascicule, pour les mettre plus facilement à la disposition des conseils, mouvements et services.

Ces textes sont l'œuvre du Conseil presbytéral, représentant l'ensemble des prêtres. Ils contiennent des réflexions et des propositions dont j'ai suivi l'élaboration pendant toute la durée du Conseil et qui m'ont été remises. Par cette nouvelle publication, je les fais connaître et je les recommande à nouveau pour qu'elles éclairent et stimulent des initiatives à prendre à différents niveaux. Elles ne sont pas un aboutissement mais plutôt un appel et une incitation. Et cela se vérifie déjà pour plusieurs dossiers ici présentés.

Le service du **DIACONAT** est directement concerné par des propositions formulées dans le premier document. A ma demande, il va les reprendre, afin de susciter une large réflexion sur le diaconat et la recherche de candidats possibles.

Les propositions pour la **PASTORALE DES JEUNES** sont, pour une part, en cours de réalisation. La mise en place du "Veilleur" dans les secteurs se poursuit et la Commission diocésaine en vérifie l'existence et les besoins. Un coordinateur de cette Pastorale des jeunes a été souhaité et sera nommé pour cette tâche. De même, le souhait que les conseils pastoraux de secteur et diocésain soient attentifs à cette Pastorale des jeunes devrait trouver écho dans ces conseils, dès leur mise en place.

Le texte intitulé **LES "25-40 ANS"** suscite un intérêt certain dans plusieurs secteurs du diocèse. Je le vérifie lors des visites pastorales : une rencontre est souvent prévue pour les "25-40 ans" dans des secteurs ruraux et urbains. La publication dans *Quimper et Léon* d'un dossier sur les "25-40 ans" a permis des réunions de réflexion et suscité des mises en route, des initiatives. N'est-ce pas un lieu prioritaire pour l'évangélisation aujourd'hui ? N'est-ce pas une tâche missionnaire ? Ce dossier est à peine ouvert et demande à être poursuivi et repris régulièrement dans les mouvements, services et secteurs du diocèse. Les conseils pastoraux de secteur sont spécialement invités à le travailler et à le mettre en œuvre.

"Une exigence essentielle : **LA CORESPONSABILITÉ**". Ce texte, même s'il est court, est important. Il invite les prêtres à mesurer leur pratique de la coresponsabilité. Celle-ci est une réalité quotidienne pour l'ensemble des prêtres, des diacres et des laïcs, en quelque domaine que ce soit de l'activité pastorale : équipes de catéchèse ou de liturgie en secteur, équipes d'aumônerie en mouvement, en école, en hôpital... La Formation permanente propose des temps et des moyens pour approfondir les enjeux de cette coresponsabilité, ainsi que sa signification pour la vie et la mission de l'Église aujourd'hui. Le Conseil pastoral diocésain qui s'est mis en place est l'une des manifestations de cette coresponsabilité voulue par l'évêque. Son existence devrait relancer ou stimuler d'autres réalisations dans les "pays", les villes, les secteurs. A cet égard, je rappelle qu'il est demandé de mettre en place, sans tarder, partout où cela est possible, des conseils pastoraux de secteur ou de "pays". Car c'est à cette échelle qu'il est le plus facile d'envisager et d'évaluer les exigences de la mission commune auprès des hommes, en tenant compte des situations humaines.

Une autre proposition du Conseil presbytéral va guider un long travail au cours des mois à venir : **PAROISSE SANS PRÊTRE RÉSIDANT ET PASTORALE DE SECTEUR**. Ce document a déjà permis de mieux traiter le problème délicat du non-remplacement d'un recteur dans telle ou telle paroisse du diocèse. Il a servi d'instrument de référence. Le dossier remis aux responsables de secteur par leur instance de coordination, pour une

Préambule

Depuis que Jésus-Christ, le Ressuscité, a envoyé les siens jusqu'aux extrémités de la terre pour y être ses témoins, la raison d'être des chrétiens, de leurs communautés, de l'Église tout entière est d'annoncer la Bonne Nouvelle et de construire un monde plus évangélique.

A l'approche du XXI^e siècle, dans une société qui bouge et qui évolue, l'Église qui est en Finistère est incitée par l'Esprit à se tourner vers l'avenir, afin d'assurer le service de la rencontre des hommes entre eux et de leur Alliance avec Dieu.

Pour préparer cet avenir, tous les membres de notre Église sont appelés :

- à être présents aux réalités humaines du département et à se faire proches de tous, particulièrement des plus démunis ;
- à témoigner de l'Évangile dans la trame de l'existence quotidienne et dans les structures de la société, comme à en vivre dans les regroupements de chrétiens ;
- à promouvoir la responsabilité effective des laïcs, à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie ecclésiale.

C'est dans cet esprit que le Conseil presbytéral fait les propositions qui suivent. Elles veulent contribuer à faire une Église, signe du Royaume de Dieu, qui ait de l'intérêt pour les hommes d'aujourd'hui et les générations à venir.

Elle appellent bien sûr une réflexion ultérieure, en particulier avec le futur Conseil pastoral diocésain.

Diaconat

I. MOTIVATIONS

1. Nous désirons créer une dynamique nouvelle pour l'**Évangélisation** chez nous. Le diaconat a une place particulière à prendre dans cette perspective.

Nous voyons apparaître des besoins nouveaux pour l'évangélisation chez nous, liés au développement des pauvretés, des précarités, ainsi qu'à l'augmentation de ceux qui se situent "aux frontières" de l'Église.

Le diaconat est un des signes de l'intérêt que l'Église porte à tous, et particulièrement aux exclus, aux oubliés.

2. Nous désirons vivre cette mission commune dans un juste équilibre ecclésial, et pour cela il faut approfondir le sens du ministère ordonné, et particulièrement du diaconat, pour vivre au mieux la **coresponsabilité** entre évêque, prêtres, diacres, laïcs, religieux, religieuses.

II. PROPOSITIONS, A FAIRE EN LIEN AVEC LE SERVICE DU DIACONAT

1. Faire connaître et poursuivre ce qui se fait déjà :

1.1 : Une rencontre diocésaine avec l'Évêque, le délégué au diaconat et les prêtres qui dans leur ministère sont en lien avec un diacre.

1.2 : Une rencontre annuelle entre l'équipe diocésaine de préparation au ministère presbytéral, la commission du diaconat et l'équipe animatrice de l'Institut diocésain de formation des responsables laïcs.

1.3 : Une sensibilisation des communautés chrétiennes, par exemple :

- à l'occasion d'une ordination diaconale,
- la réflexion dans les E.A.P., les mouvements et les services,

— le partage entre prêtres d'un secteur, d'une ville.

2. En fonction de l'expérience qui est encore récente dans notre diocèse, il paraît important de clarifier certains points :

2.1 : Ce que font les diacres, ce qu'ils reçoivent comme mission.

2.2 : Qui appeler et comment.

2.3 : La place du couple et de la famille dans la démarche du diacre.

2.4 : L'exercice du ministère diaconal et l'engagement dans la vie professionnelle et sociale.

2.5 : Dans la recherche actuelle autour des funérailles, des baptêmes, des mariages, comment donner sa juste place au ministère du diaconat permanent.

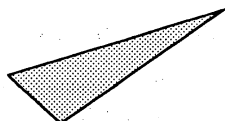
3. D'autres initiatives à prendre :

3.1 : Une journée de travail au Conseil presbytéral

3.2 : Une session de formation ouverte à tous.

3.3 : Une année de sensibilisation au ministère ordonné de diacre permanent.

3.4 : Rédaction d'un dossier pratique pour aider à la sensibilisation et la réflexion, dans les paroisses, mouvements, aumôneries, services.



La Pastorale des jeunes

CE QUI NOUS MOTIVE :

Un document existe : *"Annoncer l'Évangile aux jeunes d'aujourd'hui"*. Promulgué par l'évêque le 15 avril 1990, il doit guider l'action pastorale jusqu'en 1994... Nous sommes à mi-chemin. De diverses manières les 3 propositions de ce document ont commencé à être réalisées :

* le "Veilleur"

* la concertation diocésaine (par exemple par le Forum du 17 mai 1992, à Quimper).

* l'inventaire des forces disponibles...

Il est urgent de poursuivre le travail, de prendre de nouvelles initiatives, de se donner les moyens de les mettre en œuvre...

PROPOSITIONS :

1.1 : Il revient au Conseil pastoral de secteur de prendre en compte la Pastorale des jeunes d'une manière prioritaire. Là où ce Conseil n'existe pas encore, le Curé responsable de secteur verra qui portera ce souci.

1.2 : Pour remplir cette mission, on procèdera à la mise en place la plus rapide possible du "Veilleur", là où ce n'est pas encore réalisé. Celui-ci sera une personne, ou mieux une équipe. Il devra s'appuyer sur les orientations pastorales du diocèse.

1.3 : Le Secteur sera attentif à lui donner les moyens d'accomplir les tâches qui lui seront confiées :

* Moyens financiers et en personnes (par exemple, rechercher des animateurs en pastorale, s'il en est besoin)

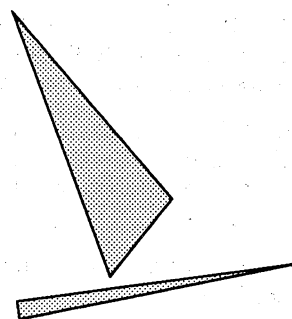
* Formation. Exemples : Institut de formation de responsables laïcs, moyens des Mouvements (p. ex. l'"école de formation" des Mouvements

d'Action Catholique Jeunes), Centre de Formation Catéchétique (CFC), travail habituel en Aumôneries, etc...

* Concertation : il est important que le "Veilleur" puisse partager avec d'autres les initiatives à prendre, y réfléchir, les vérifier. Le Conseil pastoral de secteur — dont le "Veilleur" sera membre — sera un lieu essentiel pour cette concertation.

2.1 : Le Conseil presbytéral souhaite que le futur Conseil pastoral diocésain soit attentif à la Pastorale des jeunes, et aux orientations à lui donner.

2.2 : Le Conseil presbytéral souhaite que soit mise en place à l'avenir une instance diocésaine pour la Pastorale des jeunes.



Les "25-40 ans"

(là où l'on voit apparaître un nouveau type de comportement)

CE QUI MOTIVE NOS PROPOSITIONS

1. Les 25-40 ans ont leur propre rapport au temps, au travail, à la culture... (c'est plus particulièrement net dans cette tranche d'âge). Ils peuvent se polariser sur un centre d'intérêt et d'engagement : vie associative, scolarité et loisirs des enfants...

Dans leur existence, des événements ont une grande portée : mariage, naissance, évolution professionnelle, rupture de foyers, décès d'amis ou de parents, changement de lieu de travail, logement...

Proposer une parole et une action pour faire de ces moments des "jours de salut". Le ponctuel peut être aussi un chemin de conversion.

2. Partir de ce qu'ils vivent (accueillir, écouter, comprendre). **Faire Église par eux et avec eux, et non pour eux** (ne pas décider à leur place ce qui est bon pour eux).

3. Les adultes de cet âge participent déjà à certaines activités ecclésiales (ou en sont responsables) : catéchèse, baptême des enfants (et préparation), mariage (et préparation), formation, Mouvements (comme membres et aussi comme accompagnateurs), Enseignement Catholique. Appuyons-nous sur ces réalisations. Faisons-les connaître (on ne part pas de rien). Toutes ces expériences sont à poursuivre.

PROPOSITIONS

1. Bien prendre en compte **ce qui existe déjà**

- mariages, baptêmes, catéchèse
- Mouvements et Aumôneries

pour le valoriser, le renouveler et le développer.

2. Être inventif pour proposer **des rencontres ou activités ponctuelles "conviviales"** liées à :

2.1 : leur vie familiale : naissances, mariages, maladies, décès ...

2.2 : la vie sociale : travail, chômage, précarités, loisirs, associations...

2.3 : la vie de l'Église : rencontre de nouveaux baptisés ou nouveaux mariés de l'année, accompagnement des catéchumènes, rencontres élargies de Mouvements, formation pour le tout-venant ou bien formation plus pointue sur un événement (par exemple une encyclique).

N.B. Dans ces diverses rencontres, nous avons à proposer des formes adaptées de prière et de participation aux Sacrements, en particulier l'Eucharistie.

3 . Là où c'est possible (au niveau du secteur ou de la paroisse), **constituer un groupe de chrétiens de cet âge, pour écouter, regarder.**

- où sont les 25-40 ans (de notre paroisse, secteur...)

- quelles sont leurs préoccupations

- quelle présence repérable de l'Église dans leur monde. Que vivent-ils éventuellement en Église, et comment ils la voient.

... et pour faire des propositions, en lien avec l'EAP et le Conseil pastoral de secteur.

Pour chacune de ces propositions, avoir toujours en tête :

- * leur confier des **responsabilités** visibles

- et proposer une **formation** en conséquence.

- * les **mettre en lien** entre eux et avec d'autres groupes.

Une exigence essentielle : la coresponsabilité

L'effort engagé depuis de nombreuses années dans notre diocèse, pour que se vive la coresponsabilité entre prêtres, diacres et laïcs (1), se situe dans la ligne des textes du concile Vatican II (2), et a été fortement encouragé par la suite (3). L'enjeu d'une telle pratique a été rappelé à diverses reprises par notre évêque (4) ; et le précédent Conseil presbytéral, lors de sa première session en 1986, avait déjà retenu ce point comme axe principal.

Pour mieux saisir cet enjeu et mieux le vivre, un travail de réflexion est entamé depuis plusieurs années, par exemple :

- session inter-diocésaine (Créhen, janv. 1988) : "Les laïcs dans la mission de l'Église".

- formation donnée régulièrement à l'Institut diocésain de formation de responsables laïcs.

- formation pour une meilleure compétence dans les mouvements et services.

Dans notre diocèse, la pratique de la coresponsabilité est déjà une réalité (paroisses, services, mouvements). Un seuil très important est franchi avec la mise en place des Conseils (dans les paroisses, les secteurs, et bientôt le diocèse).

(1) Le mot "laïc" est pris au sens canonique du terme et inclut donc religieux et religieuses.

(2) "Lumen gentium", Ch. IV - n° 30-38 — Décret sur l'apostolat des laïcs — "Ad gentes" - n° 21 — "Gaudium et spes" - n° 35, 43, 45.

(3) Exhortation de Paul VI "Evangelii nuntiandi", Décembre 1975. Lettre de Jean-Paul II "Christi fideles".

(4) Document sur les laïcs animateurs en pastorale, 15 avril 1990. Document sur les Conseils paroissiaux, février 1991.

Cette nouvelle façon de faire l'Église ensemble est souvent perçue comme un stimulant. Et lorsqu'il y a réussite, les partenaires sont plus heureux et soutenus dans leur engagement. Naturellement, comme dans toute organisation humaine, peuvent surgir des difficultés : conceptions différentes de l'Église, confusion dans les rôles de chacun, cléricalisme ou abus de pouvoir des laïcs, manque de formation de part et d'autre, cumul excessif de responsabilités, manque de confiance à l'égard des laïcs, rivalités,...

Cependant, le réalisme et la fidélité aux orientations que l'Église s'est donné à Vatican II ne peuvent qu'inciter à poursuivre dans cette voie de la coresponsabilité.

Nous souhaitons que chaque prêtre ait dans l'année - en secteur, mouvement, service - l'occasion d'évaluer les avancées et les lenteurs, dans l'exercice de cette coresponsabilité.

La réflexion permettra de souligner l'intérêt de ce fonctionnement ; seront aussi décelés les origines et les enjeux des tensions et conflits éventuels, qu'ils soient d'ordre théologique, ecclésial ou relationnel. Ainsi apparaîtra sous un jour nouveau ce qui relève du ministère ordonné et des responsabilités exercées par les laïcs.



Paroisse sans prêtre résidant et pastorale de secteur

A - CE QUI MOTIVE NOS PROPOSITIONS

1 - Nous voulons regarder avec lucidité la situation des paroisses sans prêtre résidant. Il s'agit de **préparer l'avenir** et non pas de maintenir le passé, comme si rien ne devait changer.

Dans l'**espérance**, nous croyons possibles une vitalité et un certain dynamisme de ces communautés de chrétiens. Elles peuvent s'épanouir, même si un prêtre n'y réside pas habituellement.

2 - On sera attentif à la **mission** de l'Église. C'est la communauté humaine et chrétienne (groupes paroissiaux, mouvements) qui est prioritaire et qui reçoit cette mission, quel que soit le nombre de prêtres.

3 - Dans toute communauté chrétienne, chacun a sa place spécifique (prêtre, diacre, religieux, laïc). Ceux-ci découvriront leur place respective et complémentaire, dans l'exercice de la **coresponsabilité**.

L'appel à exercer des responsabilités devient stimulant pour l'ensemble des baptisés. Il devient aussi une chance pour la pastorale des vocations.

4 - Une communauté chrétienne, une paroisse, ce n'est pas toute l'Église. Elle prend conscience de son rôle et de sa place en **s'ouvrant** aux autres paroisses, au secteur, au diocèse, dans un travail en commun.

B - PRIORITÉ AU SECTEUR

1 - Une paroisse ne peut assurer l'ensemble des services. Le secteur devient le cadre naturel pour :

— **répartir les tâches** et les responsabilités entre les membres de l'équipe pastorale, quel que soit le lieu de résidence.

— **développer les activités communes de formation** (agents pastoraux, catéchistes, animateurs liturgiques...)

— **promouvoir les échanges et les dispositifs d'entraide.**

— **assurer la coordination des activités, des célébrations liturgiques** (baptême, célébration pénitentielle...)

Il ne faut pas attendre d'y être contraint pour travailler dans ce sens, aussi bien dans les zones urbaines que dans le rural.

2 - Ce travail nécessite une véritable **équipe pastorale** de tous ceux qui exercent une responsabilité particulière (prêtres, diacres, religieux, laïcs au service de la pastorale).

3 - Ceci étant acquis, il sera plus facile d'arriver à la composition d'un **Conseil pastoral de secteur** ou de pays.

4 - Pour qu'un **secteur soit viable**, il faut qu'il ait une réelle consistance humaine, économique et religieuse. Ce n'est pas nécessairement une question d'ordre numérique ou géographique. Il faudra tenir compte, par exemple, de la capacité de s'organiser, de vouloir vivre et travailler ensemble. Des redécoupages seront sans aucun doute à envisager.

C - AU NIVEAU DES PAROISSES

1 - Promouvoir l'**identité**, le patrimoine, la vie des paroisses, partout où il existe un dynamisme suffisant (nombre de paroissiens, âge, participation, prise de responsabilité, état des lieux, capacité de s'organiser). Prendre aussi en compte le mouvement démographique et économique, les capacités d'évolution.

— Partout où c'est possible, **éviter la fusion** des paroisses, et la centralisation des services, des activités, en fonction du nombre de prêtres.

— Il y aurait lieu de distinguer les paroisses qui sont viables et celles qui n'ont pas d'avenir. S'il n'y a plus de forces vives, il faut envisager la **suppression juridique** de la paroisse. Les critères décisifs devront être la communauté et sa vitalité, les besoins et l'âge des personnes, les possibilités non encore exploitées.

2 - Pour que les gens puissent se repérer, la paroisse doit avoir un **minimum de visibilité** :

— **garder un minimum d'équipements** (maison paroissiale, salles de réunion, lieux d'accueil, de célébration) avec le matériel correspondant, une église ouverte, un tableau d'affichage.

C'est une chance pour une communauté d'avoir à conserver et à prendre soin de son patrimoine.

— faire en sorte que les gens ne puissent pas dire, par exemple : "Depuis qu'il n'y a plus de prêtre, on ne sait plus à qui s'adresser !" Qu'ils sachent quel prêtre est au service de leur communauté, **quel prêtre** du secteur est responsable de leur paroisse.

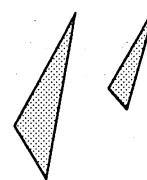
3 - Dans chaque paroisse (viable), mettre en place, autant que possible, des **services** : catéchèse, animation de la liturgie, pastorale des malades et des funérailles, assemblées dominicales (bien réfléchir aux conséquences, pour la mise en place d'assemblées animées par des laïcs ou de regroupements de messe).

4 - Suite à cela, dès que possible, il faut constituer une **E.A.P.** et un **Conseil pour les affaires économiques**. "Ce n'est pas matière à option". Si les effectifs sont trop réduits, penser à un Conseil mixte (E.A.P. et Conseil pour les affaires économiques) ou les intégrer dans une autre E.A.P. du secteur qui a des affinités avec ces personnes et qui saura les accueillir, en respectant leur identité.

5 - Enfin, suivant les cas, pour favoriser la prise de responsabilité plus grande de l'E.A.P., tendre vers la désignation d'un **coordinateur de l'E.A.P.** (ou d'une équipe) connu et reconnu par la communauté chrétienne. Cette personne ou cette équipe est proposée par l'E.A.P., pour recevoir une reconnaissance du prêtre responsable.

Cette expérience s'inscrit dans la ligne des textes promulgués, relatifs aux Conseils paroissiaux (E.A.P. et Conseil pour les affaires économiques).

N.B. Le Droit canonique (C. 517 § 2) prévoit que l'Évêque peut confier à une personne, à une équipe, la participation à la charge pastorale, en lien avec un prêtre modérateur. Il est souhaitable que des expériences soient tentées, en réponse à des besoins.



Des documents diocésains

- Directives pour la mise en place des Conseils pastoraux de secteur ou de pays. (Novembre 1989).
- Annoncer l'Évangile aux jeunes d'aujourd'hui. (Mai 1990).
- Laïcs animateurs en pastorale. (Mai 1990).
- Conseils paroissiaux : L'Équipe d'animation paroissiale
- Le Conseil pour les affaires économi-ques des pa-
roisses. (Février 1991).
- Les 25-40 ans... Invités à l'espérance. (Mars 1993).
- Lettre pastorale de Mgr Guillon sur le ministère des
prêtres aujourd'hui. (Février 1994).

Disponibles à l'Évêché - Quimper

Vie et Ministère des prêtres

Introduction

La session du Conseil presbytéral de 1990-1993 s'est donné comme travail de proposer quelques **"objectifs prioritaires pour la Mission - Horizon 2000"**, tels que les prêtres les formulent.

La mise en œuvre des objectifs retenus demandera la participation de tous les membres du peuple de Dieu de notre diocèse. Parmi ceux-ci, les prêtres seront particulièrement sollicités. Leur vie en sera modifiée ainsi que l'exercice de leur ministère. Un sondage effectué en 92-93, auprès de tous les prêtres a permis de dégager un certain nombre de **"Propositions et suggestions concrètes"** concernant leurs conditions de vie (santé, habitat), leur ressourcement (intellectuel et spirituel), ainsi que l'exercice de leur ministère, adapté au nouveau contexte de la société, de l'Église et du Presbyterium.

I - VIE DES PRÊTRES

A - CONDITIONS DE VIE

1 - Santé :

— Rappeler la nécessité :

- * d'une hygiène de vie (exercice physique, diététique, sommeil régulier)
- * d'une visite médicale annuelle
- * d'un bilan de santé, avec, le cas échéant, un suivi médical.

— Que sur chaque secteur, une table ouverte et accueillante, offre à chaque prêtre la possibilité de repas équilibrés, ainsi que d'échanges fraternels.

— Que chaque secteur s'organise pour que chaque prêtre puisse bénéficier d'un jour de congé hebdomadaire - et qu'il puisse bénéficier du mois de congés annuels, auquel il a droit.

— Que chacun veille à se ménager quelques soirées libres par semaine. Les moments de recul et de gratuité sont indispensables...

2 - Habitat :

— Que l'aménagement des presbytères (avec l'aide des Commissions Immobilières) permette à chacun (outre les services communs) une certaine autonomie, conditionnée par une bonne isolation phonique ainsi que par la distinction bien établie entre le domaine "**public**" accessible à quiconque frappe à la porte du presbytère - et le domaine "**privé**" de chacun (son "**chez soi**").

B - RESSOURCEMENT

1 - Vie Intellectuelle :

— Veiller à s'investir non seulement dans l'étude des **questions religieuses et pastorales**, mais aussi dans l'étude des **questions de société**, qui font et marquent la vie des hommes d'aujourd'hui (culture générale).

— prendre l'habitude de suivre **avec les laïcs** les sessions ou filières proposées par le service de la Formation Permanente.

2 — Vie spirituelle

— Le ressourcement spirituel, enraciné en notre ministère pastoral suppose que l'on se stimule et s'entraide en secteur, sur les points suivants :

1. La possibilité de revoir sa vie et son ministère avec l'aide d'un groupe de reprise et / ou d'un accompagnateur spirituel.
2. La nécessité de recollections en cours d'année et d'une retraite tous les deux ans.
3. Des temps de prière personnelle ainsi que lors des rencontres pastorales.

— De nombreux prêtres du diocèse trouvent souffle et soutien dans diverses familles spirituelles (Prado, GEM, Jesus Caritas...).

II - MINISTÈRE DES PRETRES

A - VERS UN MINISTÈRE PRESBYTÉRAL REDÉFINI ET À VIVRE AUTREMENT.

a) Qui mette en valeur le **signe** de la gratuité du don de Dieu ainsi que l'importance du service de communion.

b) Qui prenne en compte ou prévoie :

- 1) L'âge et le nombre des prêtres (**scénario de la pyramide des âges du clergé en 2003, dans 10 ans**).
- 2) L'évolution de la physionomie de nos communautés...
- 3) L'articulation des responsabilités, avec des laïcs plus jeunes, formés et ayant des "Lettres de Mission" précises
- 4) La recherche sur de nouveaux ministères, ministères institués : (cf. Paul VI, Ministeria quaedam, Jean-Paul II, Christi fideles laïci).

c) **Qui ne soit pas uniforme** (du type "généraliste paroissial") mais que soient promus des types de ministère à vocation spécifiquement missionnaire (type "Action Catholique", Prêtre Ouvrier, ou présence auprès des jeunes, des souffrants, des incroyants, des défavorisés...)

d) Qui permette aux prêtres de 65 ans

- 1) D'avoir, à leur demande, un entretien avec le Vicaire Général pour parler de leur avenir - afin que,
 - * si la santé le permet, ils puissent poursuivre le même ministère (ou de type analogue)
 - * et si la fatigue se manifeste, il puisse leur être proposé, à plus ou moins brève échéance, d'autres possibilités, par ex. :
 - une aumônerie ?
 - une paroisse plus légère ?
 - une mise à la disposition d'un secteur pour un ministère un peu allégé en fonction de leurs charismes.

2) D'avoir des sessions de préparation à la retraite, pour les aider à "**Vivre autrement la Mission**". Il est urgent de les organiser.

e) Qui permette aux prêtres de plus de 75 ans de ne plus avoir de responsabilités...

f) Qui donne la possibilité aux **jeunes prêtres** :

- * de travailler avec des laïcs de leur tranche d'âge,
- * de n'avoir pas de responsabilité diocésaine trop vite,
- * d'être accueillis, dans la variété de leurs sensibilités,

* de ne pas être surchargés ni dispersés.

g) Qui, s'il s'agit d'une **"double mission"**, soit présenté par le Vicaire général, aux deux parties concernées pour que la **"reconnaissance"** soit effective. (Demander l'évaluation au bout d'un an...)

2 - VERS UN MINISTÈRE PLUS ADAPTÉ - (Sortir de la surcharge)

Il est indispensable d'**alléger** les charges du Ministère presbytéral au lieu d'en rajouter. Il est urgent de tendre vers un Ministère, humainement **VIVABLE** et spirituellement **VIVIFIANT**. C'est à ces conditions qu'il sera appelant.

Pour cela quelques décisions d'orientations s'imposent, après réflexion en secteur, sur les besoins et les priorités de la Mission.

- 1) Accepter, vouloir... de ne plus tout faire ce qui se faisait jusque là...
- 2) Progresser dans la répartition des tâches des prêtres et laïcs sur un secteur.
- 3) Simplifier le service dominical, en accord avec les communautés :
 - a) Diminuer le nombre de messes sur un secteur. Les assemblées plus nombreuses sont toniques. Pour permettre au prêtre de célébrer en vérité, un certain nombre de messes ne devrait pas être dépassé par dimanche.
 - b) Promouvoir des Assemblées de prière sans Eucharistie, qui puissent être animées par des laïcs, le dimanche ou en semaine (obsèques, célébrations de catéchisme, etc...)

3 - QUELQUES RÉFORMES À PROMOUVOIR

Cette nouvelle manière de vivre le ministère presbytéral ne sera possible, qu'à condition d'étudier en même temps quelques réformes structurelles. A titre d'exemple :

- * recomposition de la figure de certaines paroisses, secteurs, pays...
- * restructuration des mouvements et services diocésains...
- * fonctionnement diocésain : Conseil pastoral diocésain, Conseil épiscopal élargi, Vicaires épiscopaux.

4 - Pour que **CE TEXTE-CI, NE DEMEURE PAS LETTRE MORTE**, le Conseil presbytéral souhaite vivement que :

- a) Chaque responsable de secteur, de service ou de mouvement diocésains, s'en saisisse et voie, avec ses partenaires, comment lui donner vie.

b) Notre Évêque le présente à l'ensemble du Peuple de Dieu, mettant en relief les orientations et les enjeux pour la vie non seulement des prêtres, mais de toute l'Église diocésaine. Cette prise de parole préparera l'ensemble du diocèse aux évolutions nécessaires et très proches.

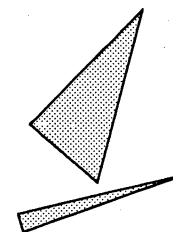
∴

En résumé, les prêtres continueront à trouver sens et fécondité à leur ministère :

1) S'ils restent persuadés de l'absolue nécessité du ministère presbytéral pour que l'Église vive et remplisse sa mission — et ceci, quelle que soit la **"conjoncture"** du monde et de l'Église, à travers les modalités diverses d'exercice de ce ministère. (En paroisse ou au cœur de réalités humaines).

2) S'ils savent être des **"éveilleurs"** et des **"passeurs"** de relais de responsabilités, s'ils savent établir des ponts, articuler des connexions entre les différents ministères ou services en activité au sein du Peuple de Dieu - de même qu'entre ses différents membres, entre ses différentes communautés.

3) S'ils savent, en esprit de service participer à la naissance d'un nouveau type de partage de responsabilités, à un nouveau type de relations ecclésiales entre prêtres, religieux et laïcs. En d'autres termes, s'ils savent faire progresser la **coresponsabilité** face à la Mission, dans la complémentarité des différents ministères, rôles et fonctions.





Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2017

**Le Conseil presbytéral mai 1990
Sous la présidence de Mgr Clément Guillon**

Henri Minou - Louis Gaonac'h - Joseph Bescond
Michel Péron - Jean Berthou - Jean-Yves Le Bras
René Gourvennec - Yves Caroff - Guillaume
Gonidou - Joseph Le Rest - Lucien Ropars
François Calvez - François Le Roux - Louis
Jézéquel - Jacques Le Bihan - Jean Andro - Yves
Saout - Joseph Plouhinec - Clet Méner - Marcel
Cadiou - François Méar - Alain Nicolas - Albert
Uguen - Jean Simier - Joseph Derrien - Jean Ladan
Jean Gaonac'h - Jean-Louis Tymen - Michel Berder
Raymond Le Gall - Louis Quémeneur - Jean Cabon
Sezny Roudaut - Marc Méneur - Hervé Caraës
Michel Pengam - Albert Villacroux - Louis Le
Guéner - Guy Chéreau